



OFFRE D'EMPLOI

Animateur / Animatrice périscolaire

Vous êtes animateur permanent.

Vous animez le temps **périscolaire midi du lundi et du vendredi** (11h45/14h)

Une réunion d'équipe d'une heure, une semaine sur deux

Vous mettez en place des animations en lien avec le projet pédagogique et le projet d'année que vous aurez élaboré en équipe.

Votre temps de travail sera annualisé selon la convention collective Familles Rurales.

Poste à pourvoir le plus rapidement possible

Lieu de travail	25110 – AUTECHAUX
Type de contrat	CDD jusqu'au mardi 6 juillet 2021
Nature de l'offre	Employé qualifié : animateur d'ACM permanent.
Expérience	Débutant accepté
Formation et connaissances	BAFA, CAP petite enfance ou équivalent, sans diplôme accepté si motivé
Salaire indicatif	Horaire de 10.25 €
Durée hebdomadaire de travail	Temps partiel annualisé, 5h/semaines scolaires.
Déplacements	Occasionnel sur le secteur.
Taille de l'entreprise	10 salariés
Secteur d'activité	Associatif

Si cette offre vous intéresse, veuillez adresser par mail uniquement
Votre CV et une lettre de motivation.

Claire PERNOT, directrice
Familles Rurales Association Les Fauvettes
claire.pernot@famillesrurales.org